

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 mai 2009**

Décision n° **B-2009-0876**

commune (s) : Meyzieu

objet : Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2009 - Conventions

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 4 mai 2009

Compte-rendu affiché le : 12 mai 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, MM. Crédoz, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Imbert A.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Blein), Calvel, Crimier (pouvoir à M. Da Passano), Arrue, Charles, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Gelas (pouvoir à M. Bernard R), MM. Claisse (pouvoir à Mme Elmalan), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Kimelfeld), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : MM. Barge, David G., Lebuhotel.

Bureau du 11 mai 2009

Décision n° B-2009-0876

objet : Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2009 - Conventions
service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 avril 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

En application du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) 2007-2009 de l'agglomération lyonnaise, les quartiers prioritaires de la politique de la ville sur la commune de Meyzieu, ont fait l'objet de conventions-cadre de GSUP définissant les priorités des collectivités, des bailleurs sociaux et copropriétés en termes d'amélioration du cadre de vie, d'entretien des espaces publics et collectifs et de renforcement des aménagements de proximité au bénéfice des habitants de ces quartiers.

Ces conventions-cadre 2007-2009 ont été approuvés par délibération du conseil de Communauté n° 2007-4498 en date du 12 novembre 2007.

La programmation 2009 traduit ces orientations en poursuivant l'accompagnement :

- de la scission de la copropriété des Plantées,
- du projet urbain sur le quartier Mathiolan-Peyssillieu,
- de veille préventive sur les quartiers Mimosas, Espérance et sur le foyer Aralis.

Le coût global des opérations retenues par les différents partenaires s'élève à 226 569 € avec un engagement financier pour la Communauté urbaine de 50 240 €.

Le tableau récapitulatif de la programmation 2009, détaillant le montant prévisionnel de chacune des actions et la répartition financière entre les partenaires, est joint en annexe ;

Vu lesdites conventions ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le programme de gestion sociale et urbaine de proximité pour l'année 2009 sur la commune de Meyzieu tel que présenté en annexe,

b) - la participation financière de la Communauté urbaine d'un montant total de 50 240 € nets de taxes.

2° - Autorise monsieur le président à signer les conventions financières pour les opérations engageant la Communauté urbaine.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et suivants - comptes 657 340, 657 370 et 657 480 - fonction 824 - opération n° 1967.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 mai 2009.